



Conseil œcuménique des Eglises

Fonds de solidarité œcuménique

DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS

- *Introduction et lignes directrices*
- *Formulaire de demande de subvention*

Les demandes seront adressées de préférence par courrier électronique à :

ESFund@wcc-coe.org

Ou par courrier postal à :

Bureau du Fonds de solidarité œcuménique
Justice, diaconie et responsabilité pour la création
Conseil œcuménique des Eglises
150, route de Ferney
C.P. 2100
CH - 1211 Genève 2

Tél.: +41 22 791 6210 / 791 6209
Fax: +41 22 788 0067 or 791 6201

Ce document a été élaboré conformément aux procédures établies dans la Politique du COE en matière de subventions à des organisations extérieures. Le COE se réserve le droit d'amender et de mettre à jour sans préavis ce document et ceux qui s'y rapportent

Introduction et lignes directrices 2007-2009

1) Introduction

Le Conseil œcuménique des Eglises (COE) considère que la diaconie fait intégralement partie de la perspective œcuménique visant à promouvoir des communautés justes et durables dans lesquelles la participation des personnes est un principe essentiel. Celles-ci sont invitées à s'occuper elles-mêmes des questions en définissant et en formulant leur propre avenir. Pour que cette perspective puisse se concrétiser, il est primordial de recourir à des actes de solidarité authentiques, crédibles et adaptés.

Le Fonds de solidarité œcuménique (FSO) incarnera la volonté du COE de soutenir, d'encourager et de faciliter le partage des ressources dans un contexte de pauvreté croissante, de polarisation entre riches et pauvres, de déplacement de populations et d'exclusion. En favorisant des initiatives émanant d'Eglises et de communautés locales, le Fonds cherchera à promouvoir l'œcuménisme et à resserrer la coopération œcuménique dans la perspective du but ultime du COE: la quête de l'unité visible. Partant du fait que le COE occupe une place unique pour faciliter et renforcer les rencontres et la coopération entre les Eglises dans toutes les régions du monde, le Fonds soutiendra des initiatives visant à développer l'œcuménisme, à diffuser les valeurs chrétiennes et à multiplier les activités diaconales. On veillera particulièrement à renforcer les Eglises, les conseils nationaux et les conférences régionales d'Eglises, et les réseaux œcuméniques de base, notamment lorsqu'ils rencontrent des problèmes pour accéder à d'autres sources de financement. On examinera en priorité les demandes émanant de pays du Sud ainsi que d'Europe centrale et orientale.

Le Fonds sera constitué en tant qu'initiative concernant l'ensemble du Conseil, rassemblant plusieurs instruments de financement du COE déjà existants : le Fonds d'initiatives stratégiques et le programme de renforcement des capacités (rattachés auparavant à l'équipe Diaconie et solidarité du COE), les programmes régionaux de la Mission urbaine et rurale (MUR) (rattachés auparavant à l'équipe Mission et formation œcuménique du COE), ainsi que le Fonds spécial de lutte contre le racisme (rattaché auparavant à l'équipe Justice, paix et création du COE).

En tant qu'initiative concernant l'ensemble du Conseil et rattachée au programme Justice, diaconie et responsabilité pour la création (JDRC), le Fonds sera géré et contrôlé par un groupe inter-programmes du personnel chargé de veiller à ce que le soutien aux initiatives œcuméniques se fasse de façon coordonnée et transparente.

2) But

Grâce à des subventions, permettre aux Eglises et aux organisations qui s'y rattachent, ainsi qu'à des groupes d'action, de répondre de façon œcuménique et dans les délais aux priorités et aux besoins en matière de solidarité qui se manifesteront aux niveaux local, (sous-)régional et national.

Le Fonds a pour objectif de favoriser les relations et la coopération œcuméniques entre les Eglises et les organisations bénéficiaires aux niveaux local et national. Par l'attribution d'un soutien financier aux Eglises membres du COE, aux conseils nationaux et régionaux

d'Églises, aux organisations rattachées aux Églises et aux organisations œcuméniques, le Fonds donnera l'occasion au COE d'approfondir ses relations avec ses membres.

Le Fonds permettra également à certains de ses partenaires financiers traditionnels de poursuivre l'expression de leur solidarité vis-à-vis d'initiatives locales ou nationales – notamment de celles qui n'ont pas facilement accès à des financements internationaux – par le partage œcuménique des ressources, en utilisant les services du COE pour la sélection, la gestion, le contrôle, le compte rendu, l'évaluation et le suivi.

Dans la mesure où le Fonds fonctionnera comme une initiative concernant l'ensemble du Conseil, avec du personnel du COE provenant de l'ensemble des programmes impliqués dans le traitement de ces demandes, cela permettra de renforcer la façon interactive et intégrée dont le COE aborde son travail en matière de programmes. Néanmoins, le Fonds ne pourra pas être utilisé pour financer directement des programmes du COE.

3) Champ thématique

Le Fonds apportera son soutien à des initiatives situées dans les domaines suivants :

- a) Promotion de la justice, de la paix et de la dignité humaine
- b) Inclusion et participation de groupes et de communautés marginalisés
- c) Aide au développement des capacités
- d) Lutte contre le racisme
- e) Aide à l'organisation et à la mobilisation communautaire.

4) Critères de financement

4.1. Critères généraux

Les initiatives soutenues par le FSO devront :

- a) Favoriser la prise de conscience, le témoignage et le service œcuméniques
- b) Respecter la diversité et favoriser l'inclusivité
- c) Promouvoir une sensibilisation à la question des relations entre les genres
- d) Renforcer les relations et la coopération interreligieuses et manifester de la solidarité envers les Églises en situation minoritaire
- e) Favoriser dans l'Église et la société la participation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des dalits, des personnes vivant avec le VIH/sida, des réfugiés, des migrants, des handicapés, des victimes de l'oppression raciale et autres groupes marginalisés
- f) Encourager le travail de l'Église auprès des enfants vulnérables
- g) Manifester de la solidarité vis-à-vis des groupes marqués par la pauvreté et l'exclusion
- h) Favoriser la communication et la constitution de réseaux entre acteurs œcuméniques au moyen d'activités telles que les échanges, les réunions, les colloques et les campagnes sur des sujets d'intérêt national, (sous-)régional et/ou mondial.

Les activités suivantes ne seront *pas prises en considération* pour un financement FSO :

- a) Projets consistant essentiellement en investissement de capital ou en construction
- b) Projets consistant essentiellement en administration courante ou en frais de salaires et d'entretien

- c) Etude et tout autre projet présenté par des personnes individuelles
- d) Cas individuels de protection sociale ou médicale
- e) Projets de développement à long terme
- f) Réaction à des situations de catastrophes naturelles.

4.2 Critères thématiques spécifiques

4.2.1. Promotion de la justice, de la paix et de la dignité humaine

- a) Réaction immédiate de solidarité face à des situations critiques dans les régions
- b) Médiation et dialogue à propos de l'apparition de questions essentielles, p.ex. des initiatives de paix, de détente et de réconciliation
- c) Réponse à des situations de violation des droits de la personne
- d) Réponse à des situations d'injustice économique et environnementale
- e) Interventions avec et en faveur de victimes d'injustice économique et environnementale.

4.2.2. Inclusion et participation de groupes et de communautés marginalisés

(dalits, peuples autochtones, handicapés et autres groupes marginalisés)

- a) Initiatives tendant à garantir leur participation à la vie de l'Eglise et au mouvement œcuménique
- b) Intervention auprès des instances appropriées en faveur des préoccupations de ces groupes
- c) Initiatives facilitant et accompagnant l'étude et la réflexion à propos des préoccupations, des expériences et des perspectives de ces communautés.

4.2.3. Aide au développement des capacités

- a) Initiatives permettant de développer la capacité institutionnelle et organisationnelle des Eglises, des organisations œcuméniques ou en liaison avec les Eglises
- b) Initiatives renforçant l'influence de ces organisations sur la société civile grâce à la formation dans des domaines comme les médias, la mobilisation des fonds, l'organisation de campagnes, les actions de défense et d'intervention
- c) Initiatives de formation en vue du développement des capacités dans des domaines tels que l'étude et l'analyse, la gestion organisationnelle et l'intervention auprès des instances internationales de la part de mouvements et de communautés impliqués dans des combats en faveur de la justice et de l'inclusivité.

4.2.4. Lutte contre le racisme

- a) Initiatives de soutien aux Eglises et aux associations engagées activement dans l'étude des causes profondes du racisme
- b) Initiatives de soutien à des groupes de personnes victimes de discrimination, en danger immédiat d'extermination physique ou culturelle
- c) Initiatives visant à la sensibilisation et au renforcement de la capacité organisationnelle de communautés et de groupes en butte à l'oppression raciale
- d) Initiatives de soutien à des Eglises et à des organisations qui, affirmant l'unicité de la race humaine, accompagnent les victimes de l'injustice raciale dans leurs efforts pour faire respecter leurs droits.

4.2.5. Aide à l'organisation et à la mobilisation communautaires

- a) Initiatives permettant à des collectivités démunies de s'organiser elles-mêmes, en les amenant à acquérir des capacités (prise de décision au niveau individuel et collectif en vue d'un changement structurel, prise en compte des relations entre les genres et sur le plan social, ainsi que des domaines culturels/spirituels, économiques et politiques de la vie ; édification de l'estime de soi ; dynamisation des communautés ; encouragement de l'espérance ; promotion de la justice ; diminution de la dépendance)
- b) Initiatives qui favorisent, appuient et renforcent les relations avec les Eglises et s'efforcent d'influencer leur conception et leur pratique missionnaires
- c) Initiatives en faveur d'une réflexion biblique/théologique/missiologique en vue d'une transformation sociale.

5. Conditions générales

5.1 Demandes

- a) Les propositions de financement FSO peuvent être présentées par des Eglises membres du COE, des conseils nationaux et des conférences régionales d'Eglises, des instituts de théologie et d'autres organisations œcuméniques ou en relation avec les Eglises travaillant dans un contexte œcuménique.
- b) Les demandes doivent parvenir au secrétariat du FSO
 - pour le 1^{er} février en vue de la réunion de mars du groupe du personnel FSO ;
 - pour le 1^{er} mai en vue de la réunion de juin de ce groupe ;
 - pour le 1^{er} septembre en vue de la réunion de ce groupe en octobre.
- c) En cas de besoins urgents, d'un montant inférieur à CHF 5000, en dehors de ces dates, le coordinateur du FSO et le personnel du COE concerné pourront prendre la décision, en consultation avec au moins un autre membre du groupe du personnel FSO.
- d) Les demandes devront être présentées à l'aide du formulaire de demande de subvention du FSO. Ce formulaire sera disponible en trois langues – anglais, français, espagnol – sur le site du FSO. Les demandes se feront de préférence en anglais. En cas d'impossibilité, fournir un résumé en anglais.
- e) Les demandeurs veilleront à fournir des informations et des budgets détaillés de façon à faciliter une sélection rapide.
- f) En règle générale, les subventions n'excéderont pas CHF 20 000 pour chaque projet ou étape de projet distincte. Le FSO ne fournira pas, habituellement, de financement complémentaire pour des projets en cours pour lesquels il avait déjà accepté d'apporter une aide.
- g) Les demandes comporteront les détails du financement global du projet avec indication, le cas échéant, des autres sources de revenu.
- h) Des subventions pourront être accordées à une organisation pour plus d'un seul projet au cours de la même année, mais non pour la même phase du même projet.
- i) On pourra envisager le financement de projets se déroulant sur plusieurs années et/ou en plusieurs étapes ; chaque fois que possible, ce point devra être signalé dès la première demande.
- j) Le groupe du personnel FSO pourra envisager un financement rétroactif pour des projets ayant débuté moins de trois mois avant la réunion du FSO au cours de laquelle le projet est évalué.

- k) Normalement, les réalisateurs du projet doivent y apporter une contribution financière ou en nature. Le groupe du personnel FSO donnera la préférence aux demandes de soutien financier manifestant un engagement et une implication personnelle de la part de l'organisation bénéficiaire.
- l) Le COE pourra utiliser le rapport du projet à des fins d'information, de publicité et de recherche de financement

5.2 Versements

- a) Les postulants dont la demande aura été acceptée signeront un accord de partenariat contractuel avec le COE. Ces accords seront signés au nom du COE par le coordinateur du FSO.
- b) Les subventions seront exclusivement versées sur un compte bancaire ouvert au nom d'une organisation.

6. Contrôle, évaluation et compte rendu

- a) Le contrôle, l'évaluation et le compte rendu des activités dans les régions seront effectués par les organisations chargées de l'exécution.
- b) Toutes les activités financées par le FSO sont soumises aux normes du COE en ce qui concerne les rapports narratifs et financiers, conformément à un modèle et à un échéancier convenus et spécifiés dans l'accord de partenariat. Les Eglises et partenaires œcuméniques qui ne présenteront pas de rapport conforme en temps voulu ne pourront plus prétendre à d'autres subventions de la part du FSO. Les organisations bénéficiaires sont en principe tenues de fournir une copie de leurs comptes annuels vérifiés, indiquant le détail des rentrées de subventions et des versements. Lorsqu'une organisation n'est pas en mesure de le faire, le groupe du personnel FSO déterminera un moyen convenable de vérifier le rapport financier du bénéficiaire.
- c) Le secrétariat du FSO préparera annuellement un rapport résumé contenant une synthèse des rapports individuels reçus, des photos, des récits, pour le faire parvenir aux partenaires de financement et à d'autres membres du COE à leur demande. Ce rapport figurera sur le site du FSO et sur *www.ecuspace.net*.

Conseil œcuménique des Eglises

Réservé au COE :
N° de la demande :
Reçue le :
Examinée le :
Décision :

Fonds de solidarité œcuménique Formulaire de demande de subvention

Veillez utiliser ce formulaire pour présenter une demande de financement au Fonds de solidarité œcuménique du COE à Genève, conformément aux lignes directrices et aux critères communiqués. Remplissez tous les points de ce formulaire. Il est préférable de présenter les demandes en anglais. Sinon, veuillez fournir un résumé dans cette langue.

A. RÉSUMÉ

Veillez fournir les informations suivantes (maximum 2 pages) :

| |
|---|
| 1. Titre du projet: |
| 2. Nom de l'Eglise ou organisation: |
| 3. Donnez des informations sur le degré de relation de votre organisation avec l'Eglise et/ou sur son implication dans le domaine œcuménique. |
| 4. Dans quel domaine thématique du FSO votre projet se situe-t-il ? (Marquez d'une croix) <input type="checkbox"/> promotion de la justice, de la paix et de la dignité humaine <input type="checkbox"/> inclusion et participation de groupes et de communautés marginalisés <input type="checkbox"/> aide au développement des capacités <input type="checkbox"/> lutte contre le racisme <input type="checkbox"/> aide à l'organisation et à la mobilisation communautaire. |
| 5. Problème que vous souhaitez atténuer/résoudre : |
| 6. Groupe cible : |
| 7. But à long terme et objectifs spécifiques: |
| 8. Activités : |
| 9. Résultats attendus : |
| 10. Contrôle et suivi et évaluation – comment se fera le contrôle et suivi du projet, et comment le succès sera-t-il évalué ? Par qui ? |
| 11. Délais – veuillez indiquer les dates de début et d'achèvement du projet |
| 12. Montant demandé |

B. COORDONNÉES

| | |
|---|---------------------------------|
| 1. Nom de l'Eglise ou organisation | |
| 2. Nom de la personne responsable du projet | |
| 3. Adresse de correspondance | |
| 4. Téléphone et fax | |
| 5. Adresse e-mail | 6. Site Internet le cas échéant |
| 7. Coordonnées bancaires a. Nom de la banque b. Adresse de la banque c. Titulaire du compte d. N° du compte e. IBAN or BIC/SWIFT | |

C. PROFIL DE L'ORGANISATION

| |
|--|
| 1. Informations sur l'organisation (Date de création, but, situation géographique, nombre de membres et effectif du personnel rémunéré, mode de direction de l'organisation. Si l'organisation a été enregistrée légalement, indiquez le lieu et la date et joignez copie des documents officiels montrant quels en sont les principaux responsables, avec copie des derniers comptes vérifiés) |
| 2. Veuillez donner brièvement des informations sur les projets/activités et les principaux résultats obtenus jusqu'ici par votre organisation. |
| 3. Donnez des information sur le degré de relation de votre organisation avec l'Eglise et/ou sur son implication dans le domaine œcuménique. En l'absence de relation directe, veuillez fournir une note de l'organisation soutenant la demande. |
| 4. D'autres Eglises et d'autres partenaires sont-ils directement impliqués dans le projet ? Dans l'affirmative, donnez des détails. Veuillez également indiquer les organisations et/ou réseaux internationaux avec lesquels votre organisation collabore. |

D. DESCRIPTION DU PROJET

| |
|--|
| 1. Lieu – où va se dérouler votre activité de projet ? |
| 2. Dans quel domaine thématique du FSO votre projet se situe-t-il ? |
| 3. Contexte – indiquer brièvement quel est le contexte politique, social et œcuménique dans lequel sera réalisé le projet . |
| 4. Enoncé du problème – quel problème en rapport avec le groupe bénéficiaire ce projet cherche-t-il à traiter ? |
| 5. Groupe cible – décrivez les personnes qui vont bénéficier de ce projet. (Veuillez indiquer le nombre, la proportion d'hommes et de femmes, le groupe d'âge, en distinguant si possible entre bénéficiaires directs et indirects) |
| 6. But général – quel changement qualitatif substantiel souhaitez-vous obtenir grâce à la réalisation de ce projet ? Quels sont les changements spécifiques, réalistes, que cette activité cherche à provoquer ? Pour les initiatives de renforcement institutionnel/développement des capacités : Démontrez la viabilité/l'impact à long terme des activités pour lesquelles vous demandez un soutien. |
| Activités – décrivez les étapes ainsi que le calendrier prévus pour la mise en œuvre du projet. Si cette demande concerne une activité faisant partie d'un projet plus vaste, décrivez la totalité du projet. Votre organisation dispose-t-elle d'une bonne expérience dans la réalisation d'un projet comparable ? Indiquez si le personnel nécessaire à et déjà disponible et qualifié. |
| 8. Résultats - quels résultats concrets comptez-vous avoir obtenus à la fin du projet ? |
| 9. Hypothèses et risques – quels sont les éléments extérieurs susceptibles d'affecter de façon négative la réalisation du projet ? Comment envisagez-vous de les réduire/d'en venir à bout ? |
| 10. Contrôle et suivi et évaluation – comment se fera le contrôle et suivi du projet, et comment le succès sera-t-il évalué ? Par qui ? Sources de vérification – quelles méthodes envisagez-vous d'utiliser pour mesurer ce succès (p.ex. statistiques, rapports, médias...) Avez-vous développé des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs ? |
| 11. Quelles sont les activités envisagées à la suite du projet ? |

12. Merci de fournir toutes les informations supplémentaires qui pourraient être utiles.

E. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET BUDGET

1. Budget - En utilisant le formulaire budgétaire ci-dessous, veuillez indiquer :

- *toutes les dépenses envisagées et leurs sources de financement*
- *le coût total du projet*
- *la contribution financière ou en nature fournie par votre organisation*
- *le montant de votre demande au FSO*
- *les autres ressources attendues*

2. Ressources – quelles sont les ressources financières nécessaires à ce projet, et où pourront-elles être obtenues ?

Ressources propres
(contribution financière ou en espèces de votre organisation)

D'autres ressources confirmées

Autres sources possibles

Veuillez indiquer ce que vous envisagez de faire si les fonds demandés à d'autres donateurs ne vous sont pas accordés.

**Exemple de tableau budgétaire FSO
(monnaie utilisée, p.ex. USD, EUR, CFA, etc.)**

| TITRE DU PROJET | | | |
|------------------------|---|----------------|--------------|
| N° | Catégorie | Détails | Total |
| 1. | Salaires du personnel du projet | | |
| 1.1 | | | |
| 1.2 | | | |
| etc. | | | |
| 2. | Honoraires | | |
| 2.1 | Conférencier, etc. | | |
| etc. | | | |
| 3. | Frais d'exécution du projet | | |
| 3.1 | | | |
| etc. | | | |
| 4. | Frais de communication | | |
| 4.1 | | | |
| etc. | | | |
| 5. | Frais de voyages | | |
| 5.1 | | | |
| etc. | | | |
| 6. | Autres frais | | |
| 6.1 | Fournitures de papeterie | | |
| 6.1 | | | |
| etc. | | | |
| C. | COÛT TOTAL DU PROJET: | | |
| | Contribution de votre organisation | | |
| | Autres sources de financement | | |
| | Somme demandée au FSO | | |

Je soussigné/e certifie que toutes les informations fournies dans ce dossier de demande sont exactes et complètes.

Nom : **Fonction :**
(Nom et fonction de la personne responsable, au nom de l'organisation présentant la demande)

Signature :

Lieu et date de la demande :

Espace réservé au COE